



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 14 décembre 2023

Objet de la délibération

SUBVENTION FONCTIONNEMENT CHOUETTE'Z'ANIM

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le sept décembre deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Alain HASCOËT , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudine CORPART pouvoir à Yves GUYOT , Jacques KERZERHO pouvoir à Alain HASCOËT , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à André HARTEREAU , Guillaume KERRIC pouvoir à Gwendal HENRY , Aurélia HENRIO pouvoir à Fabrice LEBRETON .

Absent(s) :

Hilal SAFAK .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Gwendal HENRY désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Politique de la Ville

N° 2023.12.006

SUBVENTION FONCTIONNEMENT CHOUETTE'Z'ANIM

Rapporteur : Nadia SOUFFOY

Le service Politique de la ville accompagne le Conseil Citoyen depuis sa création en 2015 avec pour ambition de l'aider à structurer une association.

La composition fluctuante du groupe d'habitants et notamment une démobilisation depuis 2020 n'ont pas permis de concrétiser cela.

Néanmoins un binôme d'habitantes du quartier très actif est resté présent et a mené de nombreuses actions d'animation avec pour objectif de faire du lien social et d'essayer de fédérer autour du Conseil Citoyen.

La ville a mis à disposition du Conseil Citoyen une enveloppe annuelle de 1 000 €. Dans ce cadre, la Ville a acquis des machines à coudre pour des ateliers de couture organisés à l'appartement 62 de Kerihouais.

En 2023, ce binôme d'habitantes a informé le service Politique de la ville de sa volonté de créer une association afin de porter ses actions d'animations dans le quartier sous sa propre identité.

En septembre 2023, ce binôme, accompagné d'une troisième habitante d'Hennebont, a créé l'association « Chouette'Z'Anim ».

L'objet de l'association est de favoriser le vivre ensemble et lien social à travers des activités manuelles, sportives et culturelles au sein du quartier Politique de la ville.

Le service Politique de la ville dispose dans son budget d'une ligne budgétaire de 1 000 € pour soutenir l'association et accompagner son lancement. Par la suite, l'association pourra déposer des demandes de subvention via l'appel à projet Politique de la Ville.

La question du devenir du Conseil Citoyen est quant à elle liée au futur contrat de ville, afin de prendre en compte la parole des habitants du quartier. Les services de l'Etat n'ont pas à ce jour communiqué sur ce point.

Le service Politique de la ville et les partenaires mènent de nombreuses actions d'aller-vers : porteurs de parole, portes à portes, questionnaires etc.

Il est proposé que la Ville soutienne la création de cette association au service des habitants du quartier Politique de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,
Vu le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 20 novembre 2023,
Vu l'avis de la commission Vie du 28 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** le versement de 1 000 € à l'association Chouette'Z'Anim ainsi que le don du matériel de couture,
- ➔ **DIT** que la dépense est inscrite au compte 542-6574.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération et 5 abstention(s) (Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL)

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 056-215600834-20231219-D202312006-DE